



CARTE
de l'arrêté de protection de biotope n°9

FR3800585

L'ILE DU NOYER



L'ILE DU NOYER

Liste des communes concernées : ELBEUF, SAINT AUBIN LES ELBEUF

Date de la protection : 24 juin 2003

Superficie : 13,64 ha

Typologie de la zone : Prairies méso-hygrophiles à hygrophiles

Intérêt biologique du site : Le bras mort, régulièrement inondé et constitué de prairies méso-hygrophiles à hygrophiles, constitue une zone de frayère pour le brochet (*Esox lucius*), espèce protégée au niveau national.

Le mode de reproduction du brochet impose ce type de milieux : se reproduisant à la fin de l'hiver, à une époque où la végétation aquatique n'est pas encore développée, il dépose ses œufs sur les supports végétaux terrestres immergés lors des crues. Ces zones abritant également les réserves alimentaires nécessaires aux alevins, elles doivent rester en eau pendant 8 à 10 semaines pour permettre cette phase d'alimentation.

Les endiguements et les élargissements des grands cours d'eau, les remblaiements des zones inondables ont considérablement réduit les zones potentielles de frayère du brochet. De plus, le contrôle des débits limite l'importance des petites inondations saisonnières et les différents aménagements provoquent des crues plus fortes mais moins étalées dans le temps qui ne laissent souvent plus le temps nécessaire aux différentes phases de la reproduction du brochet.

Ces facteurs font du brochet une espèce en déclin à l'échelle française et menacée à l'échelle du bassin de la Seine.

Il est donc d'une grande opportunité d'assurer la protection des frayères encore existantes. La frayère de l'île du Noyer a de plus bénéficié de travaux permettant d'assurer sa bonne fonctionnalité.

Les prairies de l'île du Noyer abritent également une importante population de Pélodyte ponctué. Ce batracien (l'ensemble des batraciens sont protégés au niveau national) présente d'importantes populations dans l'estuaire de la Seine mais est très rare et en déclin dans le reste de la région.

On peut noter également la présence de la Grenouille rieuse (*Rana ridibunda*) plus commune dans la région mais également en déclin.

Outre ces espèces protégées, la zone accueille une espèce végétale exceptionnelle, le Galinsoge à petites fleurs (*Galinsoga parviflora*), trois espèces végétales très rares, le Plantain d'eau à feuilles lancéolées (*Alisma lanceolatum*), le Passerage à larges feuilles (*Lepidium latifolium*), le Rinanthe velu (*Rinanthus alectorolophus* ssp. *buccalis* var. *arvensis*) et deux espèces végétales rares, le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), l'Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*).

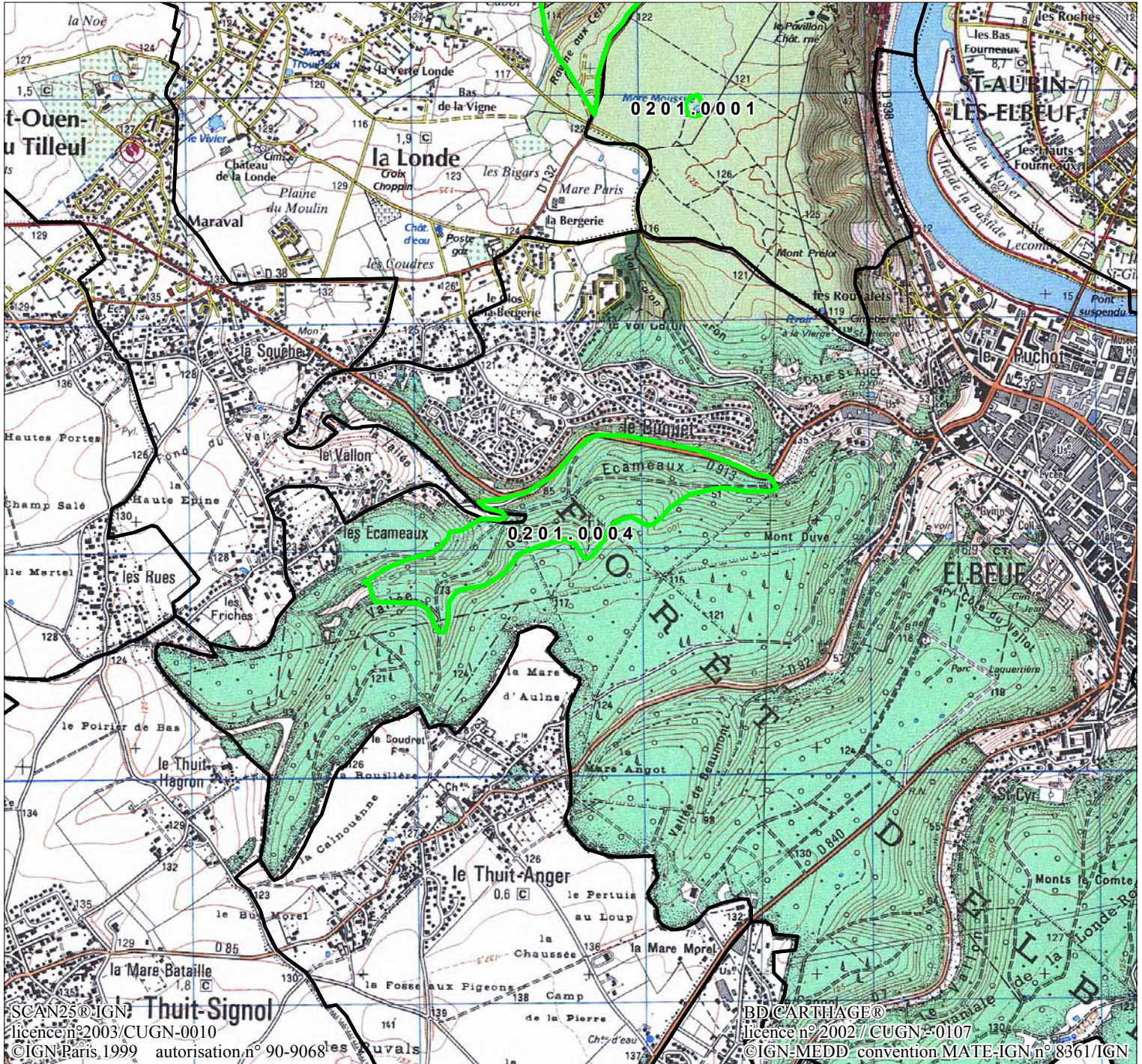


CARTE

de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
de type I n° 0201.0004

230009242

LE VALLON DES ECAMEAUX



SCAN25©IGN
licence n° 2003/CUGN-0010
©IGN Paris, 1999 autorisation n° 90-9068

BD CARTHAGE©
licence n° 20027/CUGN-0107
©IGN-MEDD convention MATE-IGN n° 8361/IGN

carte présentée au 1 / 25 000 ème

carte n° 161

0 0.5 1 km

LE VALLON DES ECAMEAUX

Liste des communes concernées : ELBEUF, SAINT OUEN DU TILLEUL

Date de la description : 1987

Date(s) de mise à jour :

Altitude minimum : 45 m - *Altitude maximum :* 100 m

Superficie : 47,53 ha

Typologie de la zone : Bois humide, Bois calcicole

Lithologie : ARGILES, MARNES OU LIMONS, CRAIE

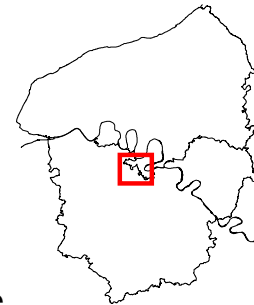
Activités sur la zone : SYLVICULTURE

Mesures de gestion et de protection : INDETERMINE

Principaux intérêts : ECOLOGIQUE, BOTANIQUE

Intérêt de la zone : Il s'agit d'un vallon forestier possédant de nombreux groupements représentant des séries acidiphiles, neutro-calcicoles, et méso-hygrophiles. Ce vallon frais est très riche en espèces. Il abrite plusieurs espèces rares ou peu communes comme la petite pyrole (*Pyrola minor*), la lathrée écailleuse (*Lathraea squamaria*), orobanche protégée à l'échelon régional, et la néottie nid d'oiseau, orchidée vivant de matière en décomposition grâce à un champignon qui lui est associé. Les entités phytosociologiques observées sont : Quercu-Fagetea et Carpinion betulae. (Attention, commentaires datant de 1987)

Evolution et proposition de gestion : Les coupes à blancs, l'enrésinement et la conversion systématique en futaie sont des menaces qui pèsent sur le site. (Attention, commentaires datant de 1987)

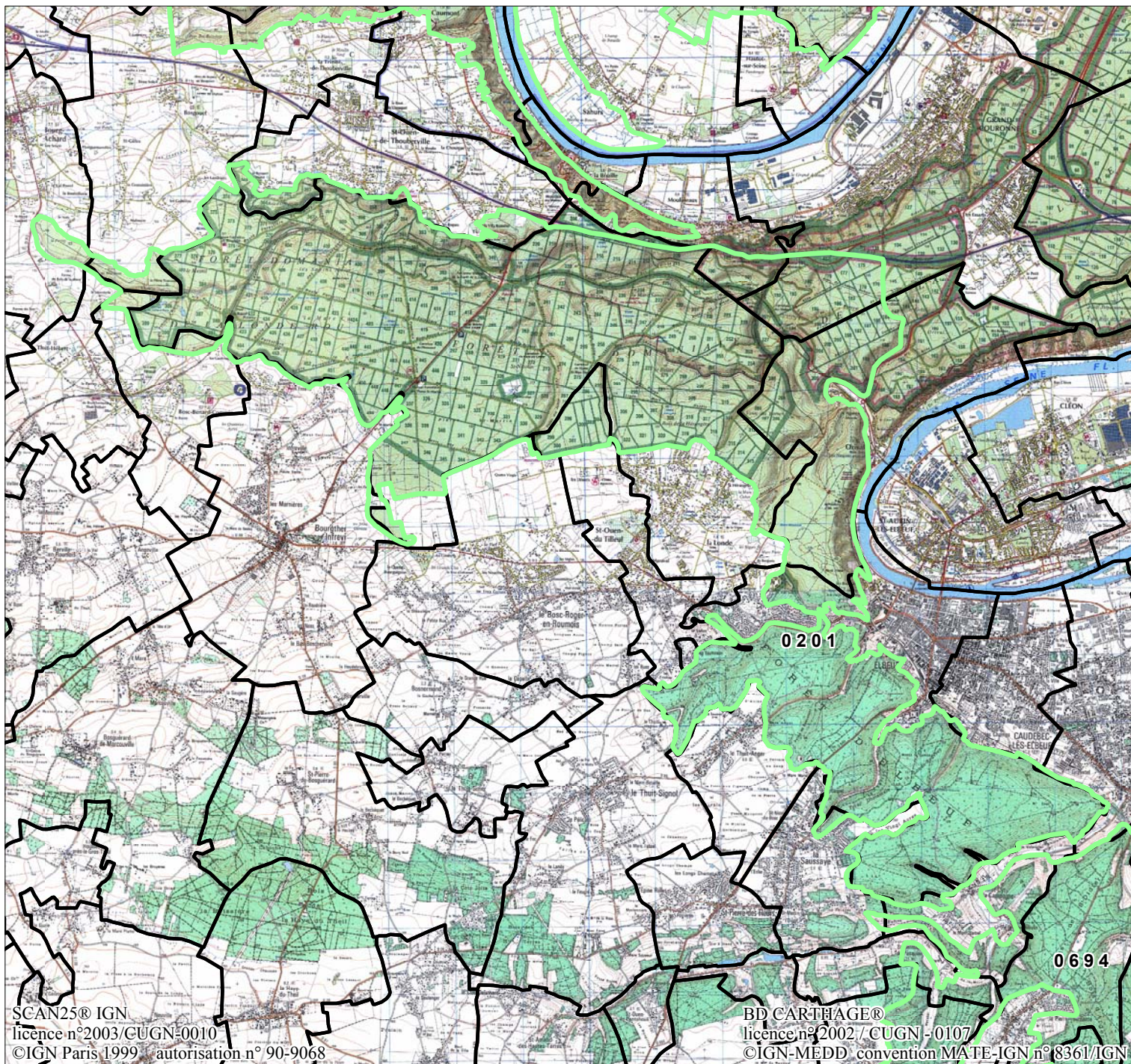


CARTE

de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
de type II n° 0201

230009241

LA FORET DOMANIALE DE LA LONDE, LA FORET D'ELBEUF



SCAN25© IGN
licence n°2003/CUGN-0010
©IGN Paris 1999 autorisation n° 90-9068
carte présentée au 1 / 85 000 ème

BD CARTHAGE©
licence n°2002 / CUGN - 0107
©IGN-MEDD convention MATE-IGN n° 8361/IGN
carte n° 30

0 2.5 5 km

LA FORET DOMANIALE DE LA LONDE, LA FORET D'ELBEUF

Liste des communes concernées : BOSC BENARD COMMUN, BOSGOUET, BOURG ACHARD, BOURGTHEROULDE INFREVILLE, CAUDEBEC LES ELBEUF, ELBEUF, GRAND COURONNE, LA LONDE, LA SAUSSAYE, LE BOSC ROGER EN ROUMOIS, LE THUIT ANGER , LE THUIT SIGNOL, MOULINEAUX, ORIVAL, SAINT CYR LA CAMPAGNE, SAINT OUEN DE THOUBERVILLE, SAINT OUEN DU TILLEUL, SAINT PIERRE LES ELBEUF, THUIT HEBERT

Date de la description : 1987

Date(s) de mise à jour :

Altitude minimum : 50 m - *Altitude maximum :* 135 m

Superficie : 4995,57 ha

Typologie de la zone : Bois humide, Mare, Etang

Lithologie : CRAIE, ARGILES, MARNES OU LIMONS

Activités sur la zone : SYLVICULTURE, CHASSE, CHEMIN DE FER

Mesures de gestion et de protection : INDETERMINE

Principaux intérêts : ECOLOGIQUE, BOTANIQUE, FAUNISTIQUE

Intérêt de la zone : Il s'agit d'un ensemble forestier remarquable par la diversité des groupements végétaux et par le nombre important de plantes rares. On note la présence de trois espèces protégées au niveau régional : l'hottonie des marais (*Hottonia palustris*), la lathrée écaillée (*Lathraea squamaria*), orobanche peu fréquente, et le petit muguet à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*). Ce site abrite également une belle station d'une plante médio-européenne : la cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum*), rarissime en France. D'autre part, cet ensemble forestier joue un rôle fonctionnel primordial. Il sert de zone refuge pour la flore et la faune et c'est un élément de diversité au niveau régional. Il a également un rôle de protection contre l'érosion et de régulation des facteurs climatiques.

Evolution et proposition de gestion : Les coupes à blancs et l'enrésinement de la forêt sont des menaces qui pèsent sur le site.